



l'Eau, votre service public

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

## Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Souffel

**18 novembre - 15 décembre 2024**



Le bassin versant de la Souffel est particulièrement vulnérable aux inondations et aux coulées d'eau boueuse, un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est en cours d'élaboration sur ce territoire. Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) vise à réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques, l'environnement sur le bassin versant de la Souffel.

### OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public, autour de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Souffel.

### ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Il a été décidé de s'engager dans une concertation préalable en application de l'article **L. 121-15-1 du Code de l'environnement**. Cette concertation respectera les conditions fixées aux articles **L. 121-15-1 et L. 121-16 du Code de l'environnement**.

### DUREE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Cette concertation se déroulera du **18 novembre au 15 décembre 2024 inclus**.

### MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Un questionnaire sur le site internet **www.sdea.fr** permettra de consulter le projet, déposer des avis et de poser des questions sur le projet du **18 novembre au 15 décembre**. Des flyers seront également mis à disposition du public dans les mairies des 30 communes situées sur le périmètre du PAPI Souffel.

### SUITE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

A l'issue de la concertation préalable volontaire, le SDEA disposera d'un délai d'un mois pour rendre son bilan qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation. Pour plus d'informations rendez-vous sur : **www.sdea.fr**

Pour participer à la concertation, scannez le QR code :

